

NUMERO 33



DECEMBRE 2011

# FOREST

Site Internet de la commune : [www.forest-cis.fr](http://www.forest-cis.fr)

Site Internet de la 2c2m : [www.2c2m-avesnois.fr](http://www.2c2m-avesnois.fr)

Email : [mairie@forest-cis.fr](mailto:mairie@forest-cis.fr)



**Beaucoup de monde assistait à la cérémonie des voeux**

## BULLETIN MUNICIPAL

*Madame, Monsieur,*

*L'année 2011 touche à son terme. A Forest, elle a surtout été marquée par les travaux du quartier de Richemont et de la Chaussée Brunehaut. Dans ce bulletin, vous retrouverez le détail de ces actions.*

*Ces aménagements ont pour finalité le renforcement de la **sécurité des usagers de la route et des piétons** ainsi que la **valorisation de notre commune**.*

*Certains sont ordonnés par le Conseil Général (bordures, caniveaux, bande multi-usages, quais-bus) et sont financés entièrement par ce dernier.*

*Par contre, la réfection des trottoirs et les agencements paysagers sont à la charge de la commune qui bénéficie cependant de subventions importantes de l'Etat et du Conseil Général.*

*Celui-ci a octroyé deux aides, l'une de 66 000 € et l'autre de 240 000 € à la stricte condition que **l'aménagement paysager prévu lors de l'« Etude Cadre de Vie » soit scrupuleusement respecté**.*

*En cas de non-respect de cette clause, les contribuables forésiens auraient à supporter ce montant dans le budget communal...*

*Les nombreuses démarches, que nous avons effectuées depuis plusieurs années, ont permis à la commune d'obtenir un **maximum de subventions** ... avant les restrictions annoncées !*

*Depuis quelques mois, d'**autres réductions** sont réelles ; ainsi, l'Etat ne renouvelle plus, ou très peu, les « Contrats Aidés ». Si cela devait perdurer, des services municipaux seraient obligatoirement réduits voire supprimés.*

*Pour terminer, je voudrais saluer le bon sens, la patience et la compréhension des Forésiens et des Forésiennes dont ils font preuve durant cette **longue période de travaux d'intérêt général**.*

*Soyez-en toutes et tous remerciés.*

***Je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille,  
une Bonne Année 2012.  
Qu'elle vous apporte la Joie et la Santé.***

*Maurice Saniez  
Maire de Forest*

# INFORMATIONS DIVERSES

\*\*\*\*

## **1. Responsabilités des Adjointes :**

- **Monsieur DUBOIS Denis, 1er Adjoint, est délégué aux TRAVAUX.** Il participe à la confection des dossiers. Il suit les divers chantiers. Il réunit la commission des travaux quand il le juge utile (Tél. 03 27 77 38 15).

- **Monsieur KLUR Didier, 2<sup>ème</sup> Adjoint, est délégué aux FETES et à la JEUNESSE.** Il organise les fêtes et les cérémonies. Il gère le complexe sportif. Il veille à ce que les joueurs quittent cet ensemble avant la tombée de la nuit. Il organise des rencontres sportives et le parcours du cœur. Il est à l'écoute de la jeunesse (Tél. 08 71 46 23 07).

- **Monsieur FONTAINE Didier, 3<sup>ème</sup> Adjoint, est délégué à l'ENVIRONNEMENT.** Il veille à la propreté du village : dépôts sur les routes et les trottoirs, haies non taillées réglementairement, chardons non coupés à la date limite, feux à proximité des habitations... Il intervient **directement** auprès des particuliers pour faire cesser ces nuisances (Tél. 03 27 77 37 95).

- **Monsieur BROXER Georges, 4<sup>ème</sup> Adjoint, est délégué aux FINANCES.** Il est chargé de préparer le compte administratif et le budget. Il négocie les éventuels emprunts. Il suit l'évolution de la ligne de trésorerie (Tél. 09 54 66 30 51).

## **2. Secrétariat de mairie : Tél. 03 27 77 41 04 ou 09 51 97 41 04 - Fax 03 27 77 38 54.**

- Secrétaire : Melle Hélène SERET.

- Ouverture du secrétariat : lundi après-midi de 13 à 17h ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 à 12 h et de 13 à 17 h (mercredi 16 h) ; le samedi matin de 9 à 12 h (sur rendez-vous).

- En cas d'urgence, contactez Mr SANIEZ. Si le problème concerne la responsabilité d'un Adjoint, contactez ce dernier.

- La mairie sera fermée le samedi 24 décembre. Réouverture le lundi 2 janvier.

## **3. Permanences de Mr SANIEZ :**

- En principe, Mr SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions, ...).

- Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

## **4. Le complexe sportif :**

- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiennes et des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Les personnes intéressées sont priées de prendre un double des clefs en mairie. Le parking est ouvert le matin à 9 heures et fermé le soir à 21 heures (ou dès le coucher du soleil) : son accès est interdit la nuit.

- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.

- *Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.*

## **5. Activités diverses :**

- Marche : chaque mardi à 9 heures (rendez-vous sur la place).

## **6. Sites Internet de la commune et de la Communauté de Communes (2c2m) :**

(photos, compte-rendu de conseils, histoire, livre de Forest, ...)

- Commune : [www.forest-cis.fr](http://www.forest-cis.fr) - email : [mairie@forest-cis.fr](mailto:mairie@forest-cis.fr)

- 2c2m : [www.2c2m-avesnois.fr](http://www.2c2m-avesnois.fr) - email : [infos@2c2m-avesnois.fr](mailto:infos@2c2m-avesnois.fr)

## **7. Collecte des ordures ménagères :**

- Collecte : chaque vendredi matin (à partir de 8 heures).

- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.

- Rentrez-les dès que possible (nuisances, dégradations, ...).

## **8. Gendarmerie :**

- Possibilité de joindre à tout moment la gendarmerie de Landrecies ou celle de Bousies par l'intermédiaire de la messagerie électronique, pour toute question ou problème rencontré (tout envoi fera systématiquement l'objet d'une réponse) :

[cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

## DELIBERATION ANCIENNE

Séance du 14 novembre 1920

L'an mille neuf cent vingt, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de Forest en Cambrésis, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vital PRUVOT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : Thieuleux Henri, Renaud Séraphin, Druerne Aimé, Obled Antoine, Soufflet Nestor, Leriche Paul, Cappeliez Victor, Lalou Edouard.

Absents : Cappeliez Emile, Ledieu Louis, Renaud Camille.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau avec mémoire les plans, dessin et devis dressés par Monsieur Jules Delvienne, marbrier sculpteur au Cateau pour l'érection d'un monument aux soldats morts pour la Patrie.

Il invite l'Assemblée à prendre connaissance de ces pièces, à les approuver s'il y a lieu et à se prononcer sur la nature et le chiffre des ressources à affecter à l'exécution du monument projeté.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et examiné avec soin le projet présenté :

- Considérant que les plans, dessin et devis de Monsieur Jules Delvienne, marbrier sculpteur au Cateau paraissent être en bonne harmonie avec le caractère du monument et le style de sa sculpture ; que la dépense totale prévue au détail estimatif pour le chiffre de onze mille francs n'est pas exagérée ; que d'ailleurs le but auquel elle s'applique a reçu un avis unanime de la population.

- Considérant que pour assurer l'exécution complète de ce projet, la commune peut disposer dès à présent d'une somme de 5 000 francs provenant des souscriptions et fêtes publiques organisées au profit du monument ; qu'il y aura lieu dès lors pour combler la différence de recourir à un emprunt au Crédit Foncier de France et aux centimes additionnels extraordinaires mais que la commune espère obtenir le concours de l'Etat pour alléger ces nouveaux sacrifices au moyen d'une allocation spéciale imputable sur le crédit affecté aux Monuments Historiques.

- Approuve en conséquence dans toutes leurs dispositions les plans, dessin et devis présentés par Monsieur Jules Delvienne, sculpteur pour la construction du Monument aux Morts pour la Patrie.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de traiter de gré à gré avec Monsieur Delvienne et affecte dès à présent à la dépense totale prévue au détail estimatif pour le chiffre de onze mille francs, les ressources énumérées ci-dessus concurremment avec un emprunt et une imposition extraordinaire à voter par délibération spéciale.

- Monsieur le Maire est chargé de transmettre à Monsieur le Préfet une expédition de la présente délibération avec pièces à l'appui à l'effet d'obtenir le plus tôt possible l'autorisation et l'allocation nécessaire pour l'exécution du Monument.



## « TERRE D'ENVIES »

Le 28 août dernier, une importante manifestation agricole a eu lieu dans les communes de Forest et de Montay. Elle fut organisée par la section locale des Jeunes Agriculteurs du Nord, animée par Loïc LEDIEU, avec l'appui d'une équipe entreprenante des localités voisines. 20 000 personnes se sont répandues au fil de la journée sur les 30 hectares.



On pouvait se restaurer, découvrir et déguster les produits du terroir, échanger avec les différents acteurs de l'agriculture d'aujourd'hui. On pouvait aussi se distraire en assistant à une démonstration de labour à l'ancienne, de chiens de troupeaux, d'horser-ball et d'équitation western, sans oublier les baptêmes en hélicoptères et, pour les plus jeunes, les balades en poneys, les tracteurs à pédales, les quads, les châteaux gonflables et les mini-fermes.



Les championnats départementaux de labour 2011 ont été remportés par David Meurillon, un jeune agriculteur du canton de Quesnoy sur Deûle.



Il y en avait pour tous les âges, tous les goûts. Ainsi l'on pouvait assister à une très bruyante et insolite compétition de « Moiss Batt Cross » ou à de très animées courses de vaches landaises.



Malgré le temps maussade, beaucoup de Forésiens ont déambulé toute la journée autour des nombreuses animations.

Bravo à Loïc et à son équipe de jeunes agriculteurs qui ont su organiser une manifestation de cette ampleur. La commune de Forest a été particulièrement heureuse de leur avoir facilité cette lourde tâche.



## REUNION DU 15 FEVRIER 2011

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - KLUR Didier - FONTAINE Didier - DRUESNE Philippe - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - OBLED Jean-Marie - VINCENT Marie-Louise - LEDIEU Thérèse - MOREAU Martine - RAVERDY René.

**Absents et excusés** : LEDIEU André - BROXER Georges (a donné procuration à DUBOIS Denis).

**Secrétaire de séance** : DRUESNE Philippe.

**Date de la convocation** : 9 février 2011.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

### **1. Indemnité du géomètre du cadastre :**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Daniel RAOULT nous apportera le 11 mars 2011, une aide technique pour la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux.

- Cette aide technique est fournie en dehors de l'exercice de la fonction du service auquel il appartient.

- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur Daniel RAOULT, géomètre principal du cadastre, une indemnité annuelle de 100 €.

### **2. Fusion des communautés de communes :**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le représentant de l'Etat souhaite ramener le nombre de communautés de communes au sein de l'arrondissement au nombre de 3 ou 4.

- Il est donc nécessaire que la commune de Forest se positionne.

- Le choix ne peut porter que sur le territoire d'Avesnes ou celui de Le Quesnoy (en cohérence avec le SCOT).

- A la majorité de ses membres, par 13 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal se prononce en faveur d'un regroupement autour de la Communauté de Communes du Quercitain.

### **3. Aménagement CD 932 : demande de subvention :**

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que :

. le Conseil Général du Nord, dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN), mène une politique d'amélioration du cadre de vie,

. la commune, pour bénéficier de la subvention FDAN, a demandé à un maître d'œuvre d'établir un projet d'aménagement des abords du C.D 932.

. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet proposé par le maître d'œuvre dont la dépense s'établit comme suit :

	<b>Dépenses H.T</b>	<b>T.V.A</b>	<b>Total T.T.C</b>
Lot n°1	138 268.90 €	27 100.70 €	165 369.60 €
Lot n°2	405 735.50 €	79 524.16 €	485 259.66 €
Lot n°3	61 506.25 €	12 055.23 €	73 561.48 €
Maîtrise d'oeuvre	53 485.98 €	10 483.25 €	63 969.23 €
<b>Total</b>	<b>658 996.63 €</b>	<b>129 163.34 €</b>	<b>788 159.97 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal décide de (d') :

- approuver le projet présenté,

- solliciter la subvention au titre du FDAN auprès du Conseil Général du Nord, au taux de 40 %, sur un montant subventionnable H.T de 600 000 €, soit 240 000 €.

- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

#### **4. Travaux concernant le quartier de Richemont :**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Maître d'Œuvre retenu pour les travaux du quartier Richemont est le cabinet « Cible V.R.D » (mieux disant).
- Les travaux prévus sont :
  - . VC n°114 (ruelle Boitiaux) : remise en état, pose d'un revêtement et récupération des eaux pluviales.
  - . VC n°116 (rue du Rejet) : remise en état et pose d'un revêtement (jusqu'au chemin en béton).
  - . VC n°115 (dite ruelle Jacques Briatte) : remise en état et pose d'un revêtement.
  - . CV n° 308 (chemin de Richemont jusqu'au stade) : remise en état, pose d'un revêtement, pose de bordures et création d'un chemin piétonnier (d'abord à droite jusqu'à la ruelle Briatte puis à gauche jusqu'au stade).
- A l'unanimité, le Conseil :
  - . approuve le projet présenté,
  - . décide de lancer l'appel d'offres pour la sélection d'une entreprise.
  - . autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

#### **5. Attribution des droits de chasse des terres communales :**

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les droits de chasse des terres communales (16,0343ha) sont laissés à l'année à la société communale de chasse au prix de 4,57 Euros l'hectare.
- Après délibération, le Conseil renouvelle cette mise à disposition annuelle pour l'année 2011 :  
16,0343 H x 4,57 € = 73.27 Euros.

#### **6. Budget 2011 :**

- Le budget sera voté lors d'une prochaine séance.
- En investissement, il est prévu :
  - . l'achat de matériaux pour l'aménagement des toilettes scolaires (accessibles aux personnes handicapées),
  - . la reliure de 3 registres d'état civil (environ 1 000 €),
  - . les travaux d'aménagement des abords du CD 932,
  - . la remise en état du quartier de Richemont,
- . le remplacement du drapeau des Anciens Combattants.

#### **7. Elections cantonales : permanences au bureau de vote :**

- Le tableau concernant les permanences est établi.

### **REUNION DU 05 AVRIL 2011**

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - FONTAINE Didier - BROXER Georges - DRUESNE Philippe - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - OBLED Jean-Marie - VINCENT Marie-Louise - LEDIEU Thérèse - RAVERDY René.

**Absents et excusés** : LEDIEU André - KLUR Didier - MOREAU Martine.

**Secrétaire de séance** : FONTAINE Didier.

**Date de la convocation** : 24 mars 2011.

***Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.***

### **1. Compte administratif 2010 : résultats de l'exercice 2010 :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	Dépenses	Recettes
	230 620.75 €	283 190.91 €
Résultat final fonctionnement 2010	Excédent de fonctionnement : 52 570.16 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Dépenses	Recettes
	86 411.63 €	623 102.30 €
Résultat final investissement 2010	Excédent d'investissement : 536 690.67 €	

- Le compte administratif 2010 est voté à l'unanimité des membres présents.

### **2. Compte de gestion 2010 de Mme le Percepteur :**

- Il est conforme au compte administratif.

- Le compte de gestion 2010 est voté à l'unanimité des membres.

### **3. Budget Primitif 2011 :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	278 044.32 €	291 393.00 €
Virement section d'investissement	194 287.28 €	
Résultat de fonctionnement reporté		180 938.60 €
<b>Total section de Fonctionnement</b>	<b>472 331.60 €</b>	<b>472 331.60 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés	1 057 223.00 €	609 270.28 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		515 954.72 €
Restes à réaliser N-1	420 889.00 €	352 887.00 €
<b>Total section d'Investissement</b>	<b>1 478 112.00 €</b>	<b>1 478 112.00 €</b>

#### ***- En investissement, il est prévu :***

. l'achat de fenêtres, de portes et matériaux divers : pose effectuée par les services communaux (4 000 €).

. la reliure de 3 registres d'état civil (1 000 €).

. la confection d'un drapeau (1 100 €).

. la fourniture et la pose d'un poteau incendie (2 300 €).

. la réfection d'une partie du toit de l'école (1 040 €).

. un radar préventif implanté Chaussée Brunehaut vers Montay (4 350 €).

- *En fonctionnement, quelques augmentations significatives :*

Postes	2010	2011	% d'augmentation
Assurance	3 786 €	4 729 €	+ 27 %
Cotisation SDIS (pompiers)	9 069 €	10 429 €	+ 15 %
Gaz	5 130 €	6 156 €	+ 20 %
Contrats aidés remboursés à 70 % (stagiaires)	35 742 €	42 890 €	+ 20 %

- Le budget primitif 2011 est voté à l'unanimité des membres présents.

#### **4. Fixation des 3 taux d'imposition :**

- Taux d'imposition de toutes les communes du canton et quelques autres situées à proximité (taux 2010) :

	Taxe d'Habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti
<i>toutes les communes du canton</i>			
Forest	09,57	15,24	41,42
Croix-Caluyau	10,80	11,73	47,26
Bousies	16,03	15,75	39,33
Fontaine-au-Bois	18,20	19,23	42,33
Preux-au-Bois	14,53	16,97	54,76
Robersart	11,67	09,17	33,46
Landrecies	25,47	27,66	54,50
Maroilles	15,00	18,00	37,00
Le Favril	13,89	13,77	39,99
Prisches	15,32	20,29	41,09
<i>quelques communes voisines</i>			
Montay	16,60	15,09	53,13
Neuvilly	12,72	14,43	44,07
Le Pommereuil	18,31	17,84	39,81
Le Cateau	24,87	23,45	61,74
Solesmes	20,67	19,34	61,84
Poix-du-Nord	12,93	19,20	55,86
Caudry	19,37	19,51	44,40

- Deux membres du Conseil souhaitent que l'augmentation soit répartie sur les trois taxes.

- Le Conseil, à la majorité de ses membres, décide de modifier la seule taxe d'habitation. Celle-ci passe de 9,57 % à 11,24 %.

- Avec cette modification, le taux de la taxe d'habitation à Forest reste pratiquement le plus faible des environs.

- Les taux du foncier bâti et du foncier non-bâti sont assez proches de ceux des communes voisines.

#### **5. Interruption de l'éclairage public durant l'été :**

- En 2010, l'éclairage public a été coupé du 02 juin au 10 août 2010.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de couper l'éclairage public du 02 juin au 10 août 2011 (sauf si les travaux en cours présentent des dangers pour les piétons).

#### **6. Subvention à l'association « les Petits Forésiens » :**

- Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « les Petits Forésiens » de 150 € pour l'achat des œufs de Pâques.

#### **7. Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour réaliser les travaux d'aménagement du CD 932, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.
- Il présente la proposition de la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut qui consiste à mettre à la disposition de la commune une ligne de crédit de trésorerie de **cinq cents mille euros** (500 000 €) pour une durée de 12 mois, indexée sur l'Euribor (à une semaine), avec une marge de 1.20% et une commission d'engagement de 0,10%.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut ce renouvellement de ligne de trésorerie pour un montant de **cinq cents mille euros** (500 000 €) pour une durée de 12 mois aux conditions énumérées précédemment.

#### **8. Pôle santé, transfert de compétence au profit de la 2C2M :**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en partenariat avec l'URPS qui regroupe des médecins libéraux, la communauté de communes s'est engagée dans un projet de santé territorial impliquant la constitution d'un pôle santé et de maisons de santé pluridisciplinaires.
- Des études préalables doivent être conduites afin de confirmer le diagnostic et de définir les objectifs à atteindre (accompagnement méthodologique et technique à l'installation d'un pôle de santé pluridisciplinaire sur la Communauté de Communes du Pays de Mormal et de Maroilles). Le coût de cette prestation a été évalué à 55 000 euros TTC (subventionné à hauteur de 50 000 euros).
- Ce nouveau champ d'intervention de la Communauté suppose une modification statutaire.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, approuve le transfert de la compétence à la Communauté de Communes.

#### **9. Subvention classe de neige :**

- Monsieur le Maire rappelle que la commune octroie une aide de 30 € par élève aux établissements scolaires lorsqu'un enfant de Forest participe à une classe de neige ou à un voyage scolaire.
- Chaque élève ne peut prétendre à cette aide **qu'une seule fois dans sa scolarité**.
- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide qu'une subvention de 150 € (30 x 5) sera versée au Collège Rostand de Le Cateau pour les élèves BERNARD Lucas, BODECHON Alex, DUREUIL Théo, MOREAU Justine et TRICOT Benjamin qui ont participé en 2011 à une classe transplantée à la neige.

#### **10. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) :**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que 23 lampadaires sont à remplacer le long de la Chaussée Brunehaut (de la rue de Valenciennes à la sortie vers Croix et de la rue Cloez à la sortie vers Montay) car ils ne correspondent plus aux normes de sécurité et d'économie d'énergie actuelles (candélabres trop espacés et vétustes, consommation d'énergie importante, éclairage insuffisant des trottoirs, ...).

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public liés à des problèmes de sécurité et situés en agglomération peuvent être subventionnés au titre de la D.E.T.R.
- Les lampadaires, qui remplaceront ceux qui sont en place, renforceront considérablement la sécurité des piétons et des usagers de la route. Ces candélabres, aux nouvelles normes, permettront également une économie d'énergie appréciable.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal de Forest :
  - . décide le remplacement de 23 candélabres.
  - . sollicite la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux de 30 % sur un montant H.T de 68 480.80 € (81 903.04 € TTC), soit 20 544.24 €.
  - . décide d'inscrire la dépense et les recettes au budget primitif 2011.
  - . arrête les modalités de financement comme suit :

**Dépense TTC : 81 903.04 €**

**Recettes :**

subvention D.E.T.R. (30 %)	20 544.24 €
subvention F.D.A.N. (40 %)	27 392.32 €
récupération TVA	10 602.20 €
autofinancement	8 364.28 €
emprunt :	15 000.00 €
<b>Total recettes :</b>	<b>81 903.04 €</b>

## REUNION DU 17 JUIN 2011

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - FONTAINE Didier - BROXER Georges - DRUESNE Philippe - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - OBLED Jean-Marie - VINCENT Marie-Louise - RAVERDY René - KLUR Didier - MOREAU Martine - LEDIEU André.

**Absente et excusée** : LEDIEU Thérèse (qui a donné procuration à SANIEZ Maurice).

**Secrétaire de séance** : VINCENT Marie-Louise.

**Date de la convocation** : 10 juin 2011.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

### **1. Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :**

- Monsieur SANIEZ Maurice, Maire, a ouvert la séance. Madame VINCENT Marie-Louise a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM LEDIEU André, BROXER Georges, SORIAUX Marie-Pierre et MOREAU Martine.

### **ELECTION DES DELEGUES - 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nb de voix
SANIEZ Maurice	15
DUBOIS Denis	15
BLOTTEAU René	15

**Mrs SANIEZ Maurice, DUBOIS Denis et BLOTTEAU René, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus délégués.**

### **ELECTION DES SUPPLEANTS - 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats	Nb de voix
FONTAINE Didier	15
KLUR Didier	15
SORIAUX Marie-Pierre	15

**Mrs FONTAINE Didier, KLUR Didier et Mme SORIAUX Marie-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus suppléants.**

### **2. Travaux CD 932 et quartier de Richemont :**

- La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise DESCAMPS T.P pour la réalisation des travaux.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve ce choix.

- L'enfouissement des réseaux le long de la Chaussée Brunehaut est terminé. Les abonnés France-Telecom sont maintenant raccordés à la nouvelle ligne. ERDF procédera aux raccordements électriques vers le 20 juin.

- La première phase des travaux ordonnés par le Conseil Général (décaissement de la rue Jean Ethuin à la rue de Richemont) est en bonne voie. Ceux-ci seront terminés fin juin.

- L'aménagement des trottoirs de la Chaussée Brunehaut recommencera après la brocante de septembre.

- Le quartier de Richemont est en cours de rénovation. Les travaux seront terminés fin juin.

- La mise en fonctionnement des nouveaux candélabres est en cours.

### **3. Tarifs de la cantine scolaire :**

- Tarifs actuels de la cantine scolaire : maternelle : 2.70 € - primaire : 2.90 € - adulte : 3.30 €.

- Les tarifs payés à l'entreprise de restauration sont les suivants : repas primaire/maternelle/adulte : 2.90 €.

- Ce fournisseur a informé la mairie qu'en septembre le prix du repas passera à 3.05 €.

- A cela s'ajoute le prix de l'eau et du pain, soit environ 0.50 € par repas.

- Le coût du personnel de surveillance n'est pas intégré dans le prix de revient.

- A l'unanimité, et conformément au décret 2006-753 du 29 juin 2006, le Conseil Municipal vote les nouveaux tarifs de la restauration scolaire qui seront appliqués à partir du 1<sup>er</sup> août 2011.

#### **- Nouveaux tarifs :**

. maternelle : 2.85 €

. primaire : 3.05 €

. adulte : 3.30 €

#### **4. Subvention exceptionnelle accordée à la coopérative scolaire :**

- Demande d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour aider au financement du voyage à Paris.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de subvention.

#### **5. Recensement de la population 2012 :**

- Un recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2012 au 18 février 2012.
- Il convient donc de désigner un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE durant toute la campagne de recensement ainsi qu'un agent recenseur qui aura en charge l'enquête de recensement.
- Monsieur CATILLON Dominique est proposé pour assurer les fonctions de coordonnateur communal et Mademoiselle SERET Hélène pour effectuer l'enquête de recensement.
- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de désigner Monsieur CATILLON Dominique en tant que coordonnateur communal et Mademoiselle SERET Hélène en tant qu'agent recenseur.

#### **6. Proposition de l'évolution de la carte intercommunale :**

- Le schéma proposé pour l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe s'articule autour d'une communauté d'agglomération à caractère urbain et de deux communautés de communes à caractère rural.
- La 2C2M serait intégrée dans la communauté de communes de l'ouest de l'arrondissement qui comprendrait 53 communes et 48 285 habitants (Le Quesnoy, Landrecies, Bavay).
- Le Conseil doit se prononcer sur la proposition préfectorale.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil émet un avis favorable à la proposition préfectorale.

#### **7. Interruption de l'éclairage public durant l'été :**

- Cette année, en raison des travaux, cette interruption estivale ne pourra avoir lieu.

#### **8. Complexe sportif :**

- Responsable : KLUR Didier, adjoint en charge de la jeunesse et des sports.
- Un arrêté réglementant l'ouverture du complexe a été pris récemment.
- Monsieur KLUR veillera au respect de cet arrêté.

#### **9. Suite à plainte pour propos déplacés envers des enfants :**

- Un membre du Conseil Municipal s'inquiète de la suite qui a été donnée à la plainte pour propos déplacés envers des enfants.
- A ce jour, aucune information n'a été portée à la connaissance de la Mairie.

#### **10. Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour réaliser les travaux d'aménagement du CD 932, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.
- Il présente la proposition de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut qui consiste à mettre à la disposition de la commune une ligne de crédit de trésorerie de **cent cinquante mille euros** (150 000 €) pour une durée de 06 mois, indexée sur de l'EONIA, avec une marge de 1.40% et une commission d'engagement de 0,10% et une commission de non utilisation de 0.10 %.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut ce renouvellement de ligne de trésorerie pour un montant de **cent cinquante mille euros** (150 000 €) pour une durée de 06 mois aux conditions énumérées précédemment.

## REUNION DU 13 OCTOBRE 2011

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - KLUR Didier - FONTAINE Didier - BLOT-TEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - OBLED Jean-Marie - VINCENT Marie-Louise - MOREAU Martine.

**Absents et excusés** : BROXER Georges - DRUESNE Philippe - LEDIEU Thérèse - RAVERDY René - LEDIEU André.

**Secrétaire de séance** : SORIAUX Marie-Pierre.

**Date de la convocation** : 06 octobre 2011.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

### **1. Prolongation des horaires d'ouverture du café :**

- Actuellement sur notre commune, les débits de boissons doivent fermer à 23 heures les jours de semaine et à une heure du matin le vendredi et le samedi soir.
- L'arrêté préfectoral permet une fermeture à minuit en semaine, une heure le vendredi et le dimanche soir et à deux heures le samedi soir.
- A l'unanimité, le Conseil décide que les cafés resteront ouverts selon les horaires de l'arrêté préfectoral à condition qu'aucune nuisance ne soit signalée.

### **2. Institution d'une taxe d'aménagement (TA) :**

- La taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).
- Notre commune étant soumise au règlement national d'urbanisme, le Conseil Municipal doit déterminer le taux de la TA (entre 1 et 5 %) avant le 30 novembre 2011.
- Actuellement les taux sont de :
  - . TLE : 3.00 % - TDENS : 1.20 % - TDCAUE : 0.20 %.
- La TLE a permis les recettes suivantes en :
  - . 2008 : 6 630 € - 2009 : 7 000 € - 2010 : 3 500 €.
- A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal fixent le taux de la taxe d'aménagement (TA) à 4.5 %.

### **3. Comité « Ovillers et Amerval en fête » : demande d'une aide financière :**

- Le comité des fêtes d'Ovillers-Amerval, qui comprend des Forésiens d'Ovillers, sollicite une aide financière de notre commune pour pouvoir continuer à se rassembler dans les meilleures conditions de sécurité.
- Les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € au comité « Ovillers et Amerval en fête ».

### **4. Acquisition d'une bande de terrain située le long des Ruelles Boittiaux et du Rejet :**

- Le juge des tutelles a autorisé l'EPSM des Flandres à régulariser la vente au profit de notre commune d'une bande de terrain de 4 mètres de large située le long des Ruelles Boittiaux et du Rejet, au prix de 321.86 €.
- Après délibération, le Conseil :
  - . demande à l'étude de Maître Carlier d'établir le contrat de vente.
  - . autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant cette acquisition.

### **5. Indemnité du Receveur Municipal :**

- Le Conseil Municipal vote l'indemnité de conseil allouée à Madame la Perceptrice de Le Quesnoy au taux de 100%.

## **6. Illuminations :**

- En raison des modifications à apporter sur les illuminations existantes, la Chaussée Brunehaut ne sera que partiellement décorée cette année.

## **7. Point sur les travaux de Richemont :**

- Les travaux sont terminés et payés. Le coût réel des travaux se chiffre à 201 120.02 TTC €.
- Le montant des subventions s'élève à 137 483.63 € et la récupération de TVA à 26 034.62 €.
- Il reste donc à la charge de la commune : 37 601.77 €.

## **8. Point sur les travaux du CD 932 :**

- Une nouvelle *subvention* DETR de 18 490.20 € a été accordée sur la pose des nouveaux candélabres.

- Actuellement, l'entreprise procède au pavage des caniveaux.
- La réfection des trottoirs se fera au cours du premier semestre 2012.

### ***- Le Conseil Municipal rappelle que :***

*. la subvention de 240 000 € allouée par le Conseil Général est subordonnée à l'implantation de divers espaces paysagers (arbres, arbustes, bandes herbeuses...).*

*. l'affichage sur les nouveaux candélabres est interdit (risques de détériorations, ...).*

***La publicité, qui devra être autorisée par la mairie, ne pourra se faire qu'au moyen de panneaux posés au sol.***

## **9. Organisation du repas des aînés :**

- Il aura lieu le dimanche 13 novembre 2011 à « l'Auberge des Crêtes Rouges ».
- Le menu est élaboré en collaboration avec les membres du Comité et du CCAS.

## **10. Contrats aidés :**

- Le nombre de contrats alloués à la commune a fortement baissé.
- Monsieur le Maire a dû intervenir auprès du Pôle-Emploi pour le maintien d'une personne affectée au nettoyage de l'école et à la surveillance de la cantine.

## **11. Chapelle bleue :**

- Elle sera restaurée.

## **12. Taxe sur la consommation finale d'électricité :**

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, cette taxe, qui était attribuée à la commune, sera versée directement au syndicat d'électrification.
- La perte budgétaire pourrait être compensée par le syndicat (SIDECE).
- Sommes reçues en 2009 : 7 643 € et en 2010 : 8 380 €.

## **13. Colis des aînés :**

- Ce colis est offert aux Forésien(ne)s de plus de 65 ans et au personnel communal.
- La distribution se fera le vendredi 23 décembre 2011 à 14 heures.
- Valeur du colis 2011 : 15 € commune + 4 € CCAS.

## **14. Aéromodélisme :**

- Suite à des problèmes de voisinage, Monsieur Loïc LEDIEU accepte d'accueillir sur ses parcelles un amateur d'aéromodélisme.

## REUNION DU 08 NOVEMBRE 2011

\*\*\*\*\*

**Présents** : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - KLUR Didier - FONTAINE Didier - BROXER Georges - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - AZAMBRE Monique - VINCENT Marie-Louise - MOREAU Martine - DRUESNE Philippe - LEDIEU Thérèse - RAVERDY René.

**Absents et excusés** : OBLED Jean-Marie (a donné procuration à SANIEZ Maurice) - LEDIEU André.

**Secrétaire de séance** : MOREAU Martine.

**Date de la convocation** : 02 novembre 2011.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

### **1. Point sur les travaux en cours :**

- Actuellement, le Conseil Général procède à la pose de nouvelles bordures et de nouveaux caniveaux.
- Le marquage du carrefour CD 932/CD 98 est réalisé ainsi que celui des futurs quais bus.
- Ces travaux vont se dérouler jusqu'à la fin du premier trimestre 2012.
- La confection des trottoirs aura lieu durant le premier semestre 2012.

### **2. Indemnité d'occupation due à Monsieur René RAVERDY :**

- Monsieur RAVERDY n'est pas présent lors de la délibération.
- Suite à l'acquisition d'une bande de terrain située le long des Ruelles Boittiaux et du Rejet, cadastrée A n° 2540 pour une superficie de 847 m<sup>2</sup>, occupée par Monsieur René RAVERDY, afin de libérer cette parcelle de toute occupation, il est convenu d'un commun accord avec Monsieur René RAVERDY, de lui verser une indemnité d'occupation.
- Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :
  - . fixe l'indemnité d'occupation à 1 € par m<sup>2</sup> soit 847 €.
  - . demande à l'étude de Maître Carlier d'établir le contrat de vente.
  - . autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant ce contrat.

### **3. Acquisition de la parcelle A 2530 :**

- Suite à la succession Anne-Marie PRUVOT, il s'avère que :
  - . les cinq terrains à bâtir ont trouvé acquéreurs rapidement.
  - . la maison d'habitation est en cours de restauration.
  - . la parcelle A 2539 est en cours d'acquisition par Monsieur RAVERDY.
  - . la parcelle A 2530, d'une superficie de 5 229 mètres carrés, reste libre pour l'instant.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :
  - . désire de se porter acquéreur de cette parcelle pour une future utilisation communale (plateau sportif, ...).
  - . demande à l'étude de Maître Carlier de faire parvenir une proposition financière à la commune et de l'en informer de toute évolution concernant cette parcelle.

### **4. Demande de dérogation à la Loi Scellier :**

- Mademoiselle WANNEPAIN, nouvelle propriétaire du terrain à bâtir A n° 2532 rue de Riche-mont demande à bénéficier de la Loi Scellier.
- La loi Scellier permet aux propriétaires de bénéficier d'une importante réduction d'impôts voire même d'effacer les impôts tout en constituant un patrimoine immobilier. Pour bénéficier de la loi Scellier il faut acquérir un bien immobilier neuf (appartement, maison) terminé ou en construction et le louer 9 années consécutives minimum à des locataires qui en font leur résidence principale.
- La commune de Forest ne fait pas partie de ce dispositif, néanmoins il est possible de demander une dérogation au ministère du logement.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte le principe d'une demande de dérogation auprès du ministère du logement afin que la commune devienne éligible au régime Scellier

à condition que Mademoiselle WANNEPAIN se charge entièrement de la constitution du dossier (partie financière, administrative et technique).

#### **5. Contrat enfance et jeunesse (CEJ) et périscolaire sur notre territoire :**

- Monsieur KLUR expose à l'assemblée communale qu'une association privée, ayant comme future activité la création d'une « mini crèche » et éventuellement l'accueil périscolaire, est en cours de constitution.
- Cette association utiliserait les locaux désaffectés de l'école de Croix-Caluyau.
- La proposition de la 2C2M concurrencerait cette activité naissante.
- Le Conseil décide donc de privilégier la nouvelle structure qui doit ouvrir en septembre prochain.

#### **6. Suppression des liaisons ferroviaires Maubeuge-Aulnoye-Paris :**

- Monsieur le Maire d'Aulnoye-Aymeries demande de soumettre au Conseil Municipal une motion condamnant la perspective de suppression de liaisons ferroviaires, orientations prises par la SNCF et l'Etat, dans les liaisons Maubeuge-Aulnoye-Paris.
- A l'unanimité, le Conseil décide de voter cette motion.

#### **7. Signalisation rue de Richemont :**

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de placer des panneaux « priorité à droite » dans les rues de Richemont, Jacques Briatte et Wanecque.

#### **8. Virements de crédits :**

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires :

Fonctionnement Dépenses			
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau budget
Compte 6574	+ 600	+ 750	+ 1 350
Compte 6554	+ 19 800	- 750	+ 19 050
Compte 6455	+ 2 500	+ 350	+ 2 850
Compte 64168	+35 000	- 350	+ 34 650

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires proposées.

### **PLANTONS LE DECOR**

\*\*\*\*

**Le Parc naturel régional de l'Avesnois souhaite promouvoir l'opération « Plantons le décor » campagne 2011/2012 auprès de la population du territoire**

#### **Commande « Plantons le Décor » :**

Coordonnée par « Espaces Naturels Régionaux » et relayée sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, l'opération « Plantons le Décor » permet aux particuliers, communes et collectivités de se procurer des arbres et arbustes de notre région, mais aussi des arbres fruitiers, des plantes grimpantes et mélanges fleuris.

**N'hésitez pas à planter des haies champêtres pour amener de la nature dans votre commune !**

Les bons de commande sont disponibles à la mairie, à la maison du Parc (Grange Dîmière de Maroilles) ou téléchargeables sur le site du Parc : [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr).

Attention, les commandes de printemps doivent parvenir à la "maison du parc" avant le 09 février 2012.

## ETAT CIVIL 2011

\*\*\*\*\*

### Décès :

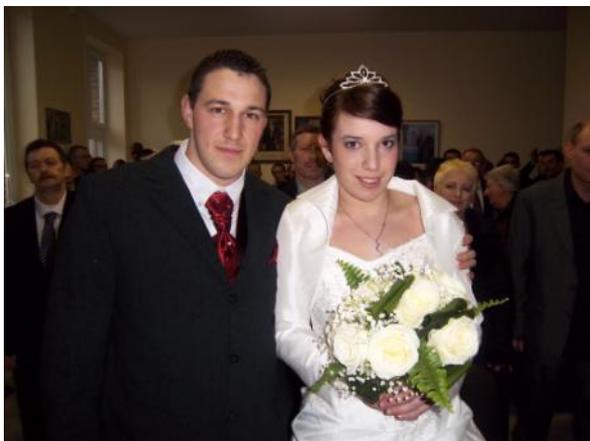
JONNEAUX Virginie	27 ans	le 16 03 2011
COTTY DOFFE Zélia	94 ans	le 21 04 2011
PIPART FRANÇOIS Lucienne	88 ans	le 22 04 2011
DÉPREZ François	75 ans	le 12 05 2011
BASUYAU DELOFFRE Andrée	85 ans	le 20 06 2011
MOREAU Daniel	66 ans	le 13 08 2011
RICHARD BENICOURT Marie	88 ans	le 12 09 2011
DEBUCHY Jean-Claude	64 ans	le 20 10 2011

### Naissances :

DOLPHIN Anaël	28 11 2010
PERTUZON Clémence	06 01 2011
BUCHARD Yanis	28 05 2011
LECUYER Héloïse	16 07 2011

### Mariages :

STEEN Stéphane et ALAVOINE Delphine	19 02 2011
LEGRAND Antoine et RENAUD Paméla	16 07 2011
CHAPRON Laurent et BERELLE Eloïse	08 10 2011



Mme et M. STEEN-ALAVOINE



Mme et M. LEGRAND-RENAUD



Mme et M. CHAPRON-BERELLE

*Le présent Bulletin Municipal  
a été écrit et réalisé par le Maire.  
Il a été photocopié et assemblé  
en Mairie et tiré à 250 exemplaires.*



**Quelques vues du repas amical**





## RAPPEL

- **Le ramassage des ordures ménagères** a lieu le vendredi à partir de 8 heures (souvent, le camion ne passe pas avant midi), il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les rentrer rapidement pour des raisons de sécurité et de propreté du village.
- **Les feux domestiques.** On ne devrait plus être confronté à ces nuisances car la déchetterie est gratuite. Il n'est pas permis d'allumer de feu à proximité des habitations (plusieurs centaines de mètres). Les fumées incommode le voisinage et sont néfastes pour les personnes atteintes d'asthme ... mais aussi pour le linge qui sèche.
- Certains agriculteurs acceptent que les particuliers brûlent des déchets végétaux sur des champs suffisamment éloignés du village et débarrassés de leurs récoltes à condition de rendre le terrain propre.
- Les papiers, les cartons doivent être placés dans le bon compartiment de la poubelle. Ils seront revendus et recyclés (ne les brûlez jamais).
- La destruction par le feu des matières plastiques et des polystyrènes est punie sévèrement.
- **Nous sommes souvent alertés par le bruit des tondeuses, des tronçonneuses le dimanche.** Là aussi, c'est une question de bon sens ! Ces travaux ne doivent pas se faire le dimanche ou très exceptionnellement (s'il a fait mauvais temps ou si on n'a pas pu faire autrement).
- **Les fêtes du samedi soir :** Imaginons que chaque famille organise « la sienne », cela fait 230 fêtes dans l'année. Prévenir les voisins adoucit la nuisance. Mais à partir de 11 heures, c'est du tapage nocturne...
- **Vol sur chantier :** Lors de la mise « hors gel » de la Chaussée Brunehaut, il y a quelques années, d'importants vols de matériaux ont eu lieu (cailloux, drains, ...). Ces méfaits ont été supportés financièrement par tous les contribuables. La commune n'a pas les moyens de « laisser faire » et déposera immédiatement plainte, lors des prochains travaux, quel qu'en soit l'auteur.

### **Les arrêtés en vigueur**

- **L'échardonnage :** En général, cela ne pose plus de problème.
- **Les haies** ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur. La taille est annuelle. Si ces obligations ne sont pas prises en compte, l'**Adjoint** responsable interviendra et en cas de mauvaise volonté, les services de gendarmerie verbaliseront.
- **Le stationnement des « véhicules de plus de 3.5 tonnes ».** Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « véhicules lourds » est interdit sur les trottoirs de la Chaussée Brunehaut. Exceptionnellement, et pour une durée très limitée (30 mn), il pourra se faire à condition de respecter le libre passage des piétons, de ne pas masquer la vue aux riverains et de ne causer aucune dégradation. Nous avons un accord avec la commune de Bousies qui accepte le stationnement de ces véhicules sur le parking près de la salle des fêtes. En cas de non-respect de cette obligation, les services de gendarmerie verbaliseront.
- **Jeux de ballon sur la place et dans les rues :** La commune dispose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon sont interdits sur les places de l'Eglise, de l'Abreuvoir et dans les rues.
- **Réglementation de l'affichage et de la publicité sur le territoire de la commune :** Un arrêté d'affichage a été pris en date du 14 octobre 2011. Il interdit l'affichage sauvage, en particulier sur les panneaux de signalisation et les candélabres. Après autorisation municipale, il pourra être autorisé ponctuellement à condition de ne pas entraver la circulation des usagers de la route et des piétons. Il sera placé uniquement sur chevalet amovible.

**Un peu de bonne volonté et le respect des autres éviteront les conflits de voisinage**

## LES TRAVAUX CONCERNANT LE SECTEUR DE RICHEMONT

\*\*\*



Ces travaux sont maintenant terminés. Leur coût réel se monte à **201 120.02 TTC €**.



Le montant des subventions s'élève à 137 483.63 € et la récupération de TVA à 26 034.62 €.



Il reste donc à la charge de la commune : **37 601.77 €**.



**Le quartier a complètement changé. La commune a fait de gros efforts financiers pour aménager ce quartier qui est de plus en plus fréquenté par les Forésiens.**



## LES TRAVAUX DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT

\*\*\*\*

Cette année, de nombreux travaux ont déjà été réalisés ou sont en bonne voie :



- Enfouissement des réseaux ERDF, téléphone, éclairage public.
- Pose des nouveaux candélabres.
- **Décassement d'une partie de la chaussée et aménagement des trottoirs correspondants.**
- **Pose de nouvelles bordures et des caniveaux en grès** (jusqu'à la rue de Valenciennes).
- **Aménagement d'un passage piétons à l'entrée du village vers Montay avec implantation d'un îlot central.**
- **Implantation obligatoire de 2 quais-bus réglementaires** permettant la montée et la descente des usagers et des handicapés en toute sécurité.
- **Réaménagement du carrefour CD 932/ CD 98.**



Pendant les congés de fin d'année, ils s'arrêteront pour reprendre en janvier. En fonction des conditions météorologiques, le calendrier pourra, bien entendu, être modifié.

Après cette courte interruption, les aménagements se poursuivront :

- **Pose de nouvelles bordures et des caniveaux en grès** (de la rue de Valenciennes jusqu'à la limite avec Croix-Caluyau).
- **Implantation d'une « bande multi-usages** (du coin de la rue Jean Ethuin au carrefour avec la rue de Valenciennes) pour permettre la circulation sécurisée des piétons et des cyclistes.
- Confection de trottoirs en tarmacadam rouge et noir.
- Délimitation d'espaces herbeux, paysagers et plantations.
- **Pose de nouveaux panneaux de signalisation.**
- **Réfection de la Chaussée Brunehaut (pose d'un enduit).**

*Les aménagements ordonnés par le Conseil Général du Nord, donc entièrement à sa charge, sont en écriture grasse.*

*Les autres, à la charge de la commune, sont subventionnés par l'Etat et le Conseil Général. Ce dernier octroie à la commune deux subventions, l'une de 60 000 € et l'autre de 240 000 € à condition que soit respecté l'aménagement paysager prescrit lors de l'étude « cadre de vie ».*

*En cas de non-respect de cette clause, la dotation de 240 000 € serait purement annulée et cette somme devrait être supportée par les contribuables forésiens.*



Deux manifestations bien implantées dans la commune : le 14 juillet et la brocante de septembre. Malheureusement, l'une et l'autre ont connu, cette année, un succès mitigé à cause de la météo exécrable du moment. Il faut cependant remercier les organisateurs, les participants et tous ceux qui facilitent la mise en place de ces fêtes (certains agriculteurs en particulier).



## Cette année à l'école



le carnaval  
la fête de juin  
les Petits Forésiens  
la remise des dictionnaires



Autres manifestations : le **Parcours du Cœur** et la **Cérémonie des Vœux**. Cette dernière, qui a toujours lieu le 2e dimanche de janvier à 11 heures, permet à la population de revoir les photos de l'année écoulée, d'obtenir les dernières informations communales, d'échanger nos souhaits et de partager ensemble le pot de l'amitié. Vous êtes de plus en plus nombreux à répondre à notre invitation. Retenez bien cette date : **dimanche 8 janvier 2012 à 11 heures à la salle des fêtes.**



On ne sait pas toujours à quelle porte frapper devant des situations nouvelles et complexes lorsque les problèmes liés à l'âge apparaissent. De même, voir l'un de ses proches devenir dépendant n'est pas toujours facile...

...  
Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un service nouveau où les personnes de plus de 60 ans et leurs proches peuvent poser toutes les questions qui les préoccupent. Un conseiller vous aide **gratuitement** à trouver les informations et les solutions adaptées à votre situation



Rester chez soi le plus longtemps possible est la volonté de la plupart des personnes âgées...

...Pour faciliter votre maintien à domicile, le CLIC vous informe sur les services existants pouvant vous aider dans votre vie quotidienne



**Centre Local d'Information et de Coordination du Plateau de Mormal - 88 rue du 8 mai 1945 - BP 20061 - 59530 LE QUESNOY - Tél. 0 800 60 00 61**

# RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2012

\*\*\*\*\*

**Toute la population vivant à FOREST-EN-CAMBRESIS  
sera recensée entre le 19 janvier et le 18 février 2012**

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes annuelles de recensement.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

**Les communes de moins de 10 000 habitants, comme FOREST-EN-CAMBRESIS, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.**

Ainsi, chaque année, toutes les communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, elles auront été recensées et 100% de leur population aura été prise en compte.

**FOREST-EN-CAMBRESIS fait partie du groupe de communes recensées en 2012.**

**A partir du 19 janvier 2012, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur : Melle SE-RET, secrétaire de mairie.** Elle sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. Elle viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. Elle peut vous aider à remplir les questionnaires et elle les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

**Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Tous les documents seront retournés à la mairie avant le 18 février 2012.**

**Votre réponse est importante.** Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation.**

Enfin, **toutes vos réponses sont absolument confidentielles.** Elles sont ensuite transmises à l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et **ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.**

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 03.27.77.41.04

Vous pouvez également consulter le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

# Le Comité d'Animation Culturelle

\*\*\*\*\*

**Président** : SANIEZ Maurice, **Vice-président** : DUBOIS Denis, **Secrétaire** : VINCENT Marie-Louise, **Trésorier** : KLUR Didier, **Trésorier-adjoint** : FONTAINE Didier.

**Membres** : MARIN Jean-Maurice, AZAMBRE Monique, LEDIEU Thérèse, BLOTTEAU René, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, MOREAU Martine, CATILLON Dominique, BROXER Georges, BARRE Patrice, RAVERDY René, SERET Hélène, KLUR Jérémy, BRIATTE Jean-Michel.

## Calendrier prévisionnel des manifestations en 2012

**Dimanche 8 janvier** : 11 heures à la salle des fêtes : Cérémonie des vœux.  
*Diaporama des photos prises cette année.*

*Toute la population est invitée.*

**Dimanche 1er avril** : Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.

**Mardi 08 mai** : Commémoration de l'Armistice de 1945.  
avec les communes de Croix et de Bousies.

**Samedi 16 juin** : 19<sup>e</sup> Brocante enfants (emplacements gratuits).

**Dimanche 17 juin** : Ducasse : attractions foraines.

**Vendredi 13 juillet** : Barbecue dansant.

**Samedi 14 juillet** : 7 H 30 : matinée cyclo - VTT - marche.  
15 H : jeux traditionnels - tombola gratuite.

**Dimanche 9 septembre** : 29<sup>e</sup> Brocante.

**Dimanche 11 novembre** : Commémoration de l'Armistice de 1918.

**Dimanche 18 novembre** : 24<sup>e</sup> repas amical avec les Aînés.

**Fin décembre** : Fête de Noël à l'école :

- jouets (ou livres) offerts par le CCAS.
- friandises offertes par la Commune.
- spectacle proposé par le Comité.

*En mai ou en juin* : *Journée dans un parc d'attractions ou à la mer*

**Recensement** : du 19 janvier au 18 février

**Elections Présidentielles (1er tour)** : dimanche 22 avril

**Elections Présidentielles (2e tour)** : dimanche 6 mai

**Elections Législatives (1er tour)** : dimanche 10 juin

**Elections Législatives (2e tour)** : dimanche 17 juin



## LES PETITS FORESIENS ASSEMBLEE GENERALE

"Les Petits Forésiens" ont tenu leur assemblée générale le vendredi 25 novembre 2011. Le président, Grégory Coquelet, a rappelé les objectifs de l'association : « *soutenir les projets de l'école et mener des actions extra scolaires pour tous les enfants de Forest* ».

Après avoir remercié les 22 familles qui ont soutenu l'association, il a rappelé les activités de l'année écoulée qui, somme toute, sont conséquentes :

- stand de restauration-buvette lors de la brocante du village.
- vente des calendriers 2011 de l'association.
- participation aux fêtes de l'école (Noël, Pâques et fête de fin d'année).
- opération "vente de pizzas".
- organisation et financement de la sortie cinéma des enfants scolarisés en maternelle, en juin 2011.
- organisation de la "soirée paëlla" qui a rassemblé 78 personnes aux "crêtes rouges".
- contribution financière de 725 € au voyage de



deux jours à Paris des enfants de cycle II et cycle III (29 enfants concernés).

L'évènement majeur de cette année a été, bien entendu, la participation à la manifestation « Terre d'Envies » organisée par les Jeunes Agriculteurs qui a mobilisé toute l'équipe afin d'assurer l'animation d'un stand de vente de gaufres, de barbe à papa et de maquillage pour enfant. Cette journée a été un temps fort qui laissera un souvenir marquant à toute l'équipe qui s'est investie dans cette organisation. Il y avait de l'ambiance sous le chapiteau !



Pour l'année à venir "les Petits Forésiens" ne manquent pas d'idées et des projets ont déjà été abordés : ils vont se consacrer à la préparation de l'évènement de Noël.

En effet, le samedi 17 décembre de 14h à 17h, ce sera la Fête de Noël au village : une calèche (gratuite) va promener le père Noël avec les

enfants dans sa charrette. Sous le chapiteau, il y aura de quoi restaurer les petits et les grands autour de quelques animations : concours de dessins de Noël et stands divers. Un photographe sera présent pour immortaliser ce moment.

En 2012, d'autres activités sont prévues telles qu'une sortie à destination des adolescents et une chasse à l'œuf dans le village lors des fêtes de Pâques.

Cependant, il faut maintenant se consacrer à la vente du calendrier 2012 !

Il a ensuite été procédé au rapport financier : les comptes sont équilibrés. Cette année, 939,86€ ont été financés pour les activités des enfants scolarisés à l'école.

Enfin concernant le renouvellement du bureau : un poste étant à pourvoir, Mehdi Dolphin est élu à l'unanimité.

***Voici donc la nouvelle composition du bureau :***

Président : Grégory Coquelet - Vice-Présidente : Laurence Hennebert - Trésorière : Maggy Monier - Trésorière adjointe : Marie-Pierre Soriaux - Secrétaire : Mehdi Dolphin - Secrétaire adjointe : Christine Coquelet.  
Membres actifs : Daniel Definance - Sonia Definance - Claire Godbille - Fabrice Monier - Nadège Quersin - Denis Rooms - Patrice Vignoble - Marie-Louise Vincent.

D'autres membres soutiennent l'association en apportant leur adhésion mais ne souhaitent pas rejoindre le bureau. L'association les remercie vivement ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidés cette année.

***Nos souhaitons à tous les Forésiens d'excellentes fêtes de fin d'année et le meilleur pour 2012 !***

***Marie-Pierre Soriaux***

